

DELIBERATION N°31-2025:

Rapport d'activité 2024

Le 09 septembre 2025 à 09h30 sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

En exercice: 24

Présents: 9

Représentés: 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN,

Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette

SAUDEMONT, Madame Catherine ASSO, Monsieur Marc BEYNET.

Avaient donné pouvoir :

Madame Muriel MULLER à Monsieur Marc BEYNET

Monsieur Christian DURAND à Monsieur Marcel CANNAT Madame Chantal EYMEOUD à Monsieur Jacques FRANCOU Monsieur Rémy ODDOU à Monsieur Joël BONNAFFOUX

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la rapport d'activité 2024 annexé;

LE PRESIDENT

Conformément à l'article 27 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 le Conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité préparé par le président.

Le rapport est annexé au présent ordre du jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR: 13

Nombre de votes CONTRE: 0

Nombre d'abstentions: 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE 005-280500075-20250922-25, 01621-AR Date de télétransmission : 22/09/2025 Date de réception préfecture : 22/09/2025

D'approuver le rapport annexé,

Fait à Gap, le 09 septembre 2025

Le Président

Marcel CANNAT

Pour transmission:

- Représentant de l'Etat

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.